



Finances locales 2017

Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que les mois à venir seront consacrés aux discussions parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2017 et qu'au même moment la perspective des élections présidentielle et législatives de 2017 retient l'attention de tous et cristallise certains débats, l'APVF souhaite tous les mois donner la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour ce 2^{ème} entretien, retrouvez Pierre Jarlier, Maire de Saint-Flour, Premier Vice-président de l'APVF

Pierre Jarlier

Maire de Saint-Flour

Premier Vice-président de l'APVF



En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



Carte d'identité de la ville

Commune : Saint-Flour (Cantal)

Type d'EPCI : Communauté de communes à FPU

Nombre d'habitants : 7 120

Budget de fonctionnement : 10,8 M€

Budget d'investissement : 5,4 M€

Nombre de budgets annexes : 7



APVF : Comment qualifieriez-vous la situation financière générale de votre ville ?

Pierre Jarlier : Fragile. La ville a connu une très grave crise financière dans les années 1990. Le budget de la ville présentait un endettement de près de 20 millions d'euros pour 7300 habitants, les taux d'imposition avaient atteint des records et la capacité d'autofinancement nette était négative. C'est dans cette situation que j'ai été élu maire en 1993. Alors, oui de nets progrès ont été réalisés, nous avons réussi à redresser la barre après vingt ans d'efforts collectifs.

Mais les équilibres demeurent fragiles et nous sommes donc toujours très vigilants.

APVF : Pouvez-vous nous parler de ces efforts collectifs ?

PJ : En arrivant à la mairie, il a fallu fixer des objectifs et établir des règles de gestion très strictes : d'abord arrêter puis limiter très fortement l'emprunt, réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement, et diminuer progressivement les taux d'imposition. La dette a été divisée par deux, les taux d'imposition ont diminué de 17,5% et sont stables depuis 2001. Nos marges de manœuvre se reconstituent peu à peu mais restent faibles. Aujourd'hui, la baisse des dotations pénalise notre redressement et nous impose des efforts de gestion supplémentaires. Mais ce n'est pas simple lorsque la collectivité n'est pas loin du plafond maximum des efforts qu'elle peut consentir sans possibilité d'agir sur la fiscalité locale encore très élevée.



APVF : Quelles sont les mesures phares que vous avez mises en place ?

PJ : Depuis plusieurs années, nous appliquons une politique de maîtrise de l'évolution de la dépense de personnel, c'est le plus gros poste, et des dépenses quotidiennes de fonctionnement. Tous les maires connaissent ces mesures : non remplacement des départs en retraite, restructuration et mutualisation des services, réaffectation de certains postes par mobilité interne. Avec l'appui d'un bureau d'études, nous avons mené deux audits des ressources humaines, un pour la commune et un pour la communauté de communes que je préside, afin de trouver des économies d'échelle, notamment par des mutualisations nouvelles. Nous aspirons donc à une gestion du personnel plus dynamique à travers la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Pour cela, la Ville recrute un directeur des ressources humaines. Mais le plus difficile est de mener de front cette politique avec trois grandes

ambitions en matière de dépenses de fonctionnement : le maintien des services à la population, le soutien au réseau associatif qui est très actif dans nos petites villes et surtout une politique sociale volontariste.

APVF : Quelle est cette politique sociale volontariste ?

PJ : A Saint-Flour, comme dans d'autres communes, nous devons faire face à un contexte économique et social très difficile. Mettre l'accent sur la solidarité est indispensable. Bien entendu, ce n'est pas la seule priorité de la ville, mais une attention particulière a été portée à la réorganisation et au renforcement de l'action sociale en direction de toutes les générations. Pour ce faire, nous avons développé un contrat de cohésion sociale qui a été co-construit avec tous les acteurs mobilisés sur le territoire. Cette démarche participative a permis de définir ensemble les priorités de l'action sociale autour d'un programme pluriannuel de trois ans. Nous avons déjà réalisé deux contrats dont les bilans sont très positifs. Aussi, nous travaillons sur le troisième, pour la période 2017-2020. Cette politique contractuelle avec de nombreux partenaires fait les preuves de son efficacité.

APVF : Concrètement, en quoi consiste ce « contrat de cohésion sociale » ?



PJ : Très concrètement, ce contrat de cohésion sociale nous a par exemple permis d'ouvrir une épicerie sociale avec un accompagnement social des familles en difficulté et un centre social pour créer du lien et offrir un lieu d'information sur les animations et les services de proximité. Le troisième contrat à venir permettra de mutualiser l'action sociale au niveau communautaire avec un nouvel outil : un centre intercommunal d'action sociale. Une quinzaine d'actions de ce type en faveur d'un public ciblé ont mobilisé les acteurs de l'action sociale et permis de dégager un budget d'1,5 Million d'euros par contrat.

APVF : Au vu de la fragilité de votre territoire, vos attentes en matière de péréquation doivent être importantes ?

PJ : Oui car notre équilibre budgétaire reste très fragile et le poids de la péréquation dans notre DGF représente 10,7% des dotations de l'Etat ! D'un point de vue budgétaire, malgré tous nos efforts, la capacité d'autofinancement reste faible au regard des besoins de la population en équipement et en service de proximité de qualité. Même si les taux d'imposition actuels sont nettement au-dessus de la moyenne nationale, nos recettes fiscales sont faibles puisque la capacité contributive des familles est faible. Sur notre territoire, le revenu moyen par habitant est en dessous de la moyenne nationale et en dessous des moyennes régionale et départementale. Nos marges de manœuvres fiscales sont donc nulles. C'est pour cette raison que le niveau des dotations de l'Etat et que les péréquations, nationale et intercommunale avec le FPIC, nous sont indispensables pour maintenir notre action et équilibrer notre budget.

APVF : En dehors de la péréquation, quelles sont les autres leviers possibles pour trouver des recettes nouvelles ?

PJ : Notre commune mène aujourd'hui une opération de revitalisation de son centre-ville. Un centre-ville qui se vide de ses commerces et de ses familles, ce sont des ressources en moins pour la commune. Et comme d'autres petites villes, Saint-Flour doit faire face à une problématique de vacance des logements et des commerces. De ce fait, afin de redynamiser le centre-ville, et tenter ainsi de retrouver des recettes fiscales, la ville qui a déposé une candidature conjointe avec la Communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires.

Nous finalisons une convention partenariale avec les services de l'Etat (A.N.A.H.), la Caisse des dépôts et consignations, l'ADEME, l'Etablissement Public Foncier Régional, les bailleurs sociaux départementaux...pour mener des opérations de renouvellement urbain et agir directement sur l'habitat. Les financements de l'A.N.A.H. que nous espérons, permettront de poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) pendant six nouvelles années mais aussi, sur le périmètre du centre bourg, de mener une action coercitive de lutte contre l'habitat indigne et insalubre.

Ces démarches transversales tendant à une réinstallation des familles en centre-ville et à une réappropriation des commerces aujourd'hui marqués par la vacance vont nécessiter plusieurs années d'efforts supplémentaires.

En parallèle, nous avons déposé un dossier de candidature à l'appel à projet FISAC en janvier dernier pour agir en faveur du commerce et de l'artisanat. Les actions ainsi définies mobilisent également le fonds européen FEADER à travers le programme LEADER. Ainsi, avec 100.000€ de participation de la Communauté de communes, 100.000€ de FISAC, nous pourrions mobiliser 800.000€ de crédits européens qui génèreront 2M€ de travaux. Ces opérations FISAC sont donc indissociables à mon sens des démarches de projet type « centre-bourg ».

APVF : Comme dans beaucoup de collectivités locales, la baisse des dotations a aggravé vos difficultés ?

PJ : Non seulement la baisse des dotations est rude mais surtout ce sont les modalités de répartition de cette baisse que je dénonce aujourd'hui. Si nous poursuivons une baisse linéaire, sans tenir compte des difficultés de certaines communes, nous allons dans le mur ! Si nous n'appliquons pas une baisse *péréquée* tenant compte des situations de chaque collectivité, Saint Flour mais également d'autres communes fragiles ne parviendront plus à l'équilibre budgétaire.

APVF : Quelles sont vos attentes pour 2017 ?

PJ : Qu'il s'agisse de la baisse des dotations ou des mécanismes de péréquation, il faut mieux prendre en compte la capacité réelle de contribution des collectivités locales à l'effort de redressement et le revenu par habitant par rapport à la fragilité du territoire. Ces deux notions sont essentielles pour bien comprendre la situation d'une collectivité et le territoire qu'elle administre. L'Etat doit jouer son rôle de régulation notamment *via* la péréquation.

Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante : ltartour@pvf.asso.fr